

Montréal, 4 novembre 2015

Madame Lynda Carrier
Bureau d'audiences publiques sur l'environnement
Édifice Lomer-Gouin
575, rue Saint-Amable, bureau 2.10
Québec (Québec) G1R 6A6

Objet : Dépôt du document – Réponses aux questions posées les 3 et 4 novembre 2015

Madame,

Par la présente, je souhaite vous présenter les réponses à deux questions soumises par le BAPE les 3 et 4 novembre 2015.

Q1 - La commission d'enquête souhaite obtenir la liste des éoliennes qui seraient opérées en mode de gestion du bruit. Par ailleurs, il a été indiqué en audience publique que ces éoliennes produiraient à la source de 1 à 2 dBA de moins. Pouvez-vous indiquer par le fait même quelles éoliennes seraient opérées avec -1dBA et quelles avec -2dBA ?

Le tableau suivant vous fournit l'information demandée selon la configuration actuelle, soit celle présentée au Volume 7 de l'étude d'impact sur l'environnement.

Identifiant	Puissance Sonore (dBA)	Mode de Gestion du bruit	Identifiant	Puissance Sonore (dBA)	Mode de Gestion du bruit
T1	106	Non	T24	106	Non
T2	106	Non	T25	104	Oui (-2 dBA)
T3	106	Non	T26	104	Oui (-2 dBA)
T4	106	Non	T27	106	Non
T5	104	Oui (-2 dBA)	T28	104	Oui (-2 dBA)
T6	105	Oui (-1 dBA)	T29	106	Non
T7	106	Non	T30	104	Oui (-2 dBA)
T8	106	Non	T31	105	Oui (-1 dBA)
T9	106	Non	T32	106	Non
T10	106	Non	T33	105	Oui (-1 dBA)
T11	106	Non	T34	105	Oui (-1 dBA)
T12	106	Non	T35	106	Non

T13	106	Non	T36	106	Non
T14	106	Non	T37	106	Non
T15	105	Oui (-1 dBA)	T38	106	Non
T16	106	Non	T39	106	Non
T17	106	Non	T40	104	Oui (-2 dBA)
T18	105	Oui (-1 dBA)	T41	106	Non
T19	105	Oui (-1 dBA)	T42	105	Oui (-1 dBA)
T20	106	Non	T43	105	Oui (-1 dBA)
T21	106	Non	T44	106	Non
T22	106	Non	T45	106	Non
T23	106	Non	T46	106	Non

Q2 - Pour la simulation de la contribution sonore des éoliennes, avez-vous appliqué un terme correctif Kt de 5 dB, applicable lorsqu'un bruit à caractère tonal est clairement audible, en vertu de l'annexe IV de la note d'instruction 98-01?

L'éolienne proposée pour le projet, soit la Siemens SWT-3.2-113, produit un son à large bande. Cette éolienne, ainsi que la plupart des éoliennes modernes, ne produit pas de bruit à caractère tonal audible, soit selon la définition de l'Annexe IV de la Note d'Instruction 98-01 ou bien selon la méthode de mesure de la puissance sonore d'après la norme IEC 61400-11. Un correctif pour bruit tonal n'a donc pas été ajouté à la modélisation sonore. Toutefois, le transformateur de la sous-station a été inclus à la modélisation sonore, et un correctif de 5 dB a été ajouté à sa puissance sonore, pour tenir compte de l'éventuelle possibilité d'un caractère tonal.

Cette lettre vous est soumise en dix copies. Le fichier électronique vous a également été transmis à l'adresse suivante lynda.carrier@bape.gouv.qc.ca le 4 novembre 2015.

En espérant le tout conforme aux attentes de la commission, je vous prie de recevoir, Madame, mes plus sincères salutations.



Viviane Maraghi

Directrice du développement, RES Canada

Au nom de Parc éolien Mont Sainte-Marguerite S.E.C.